

Mouthiers-sur-Boëme Vivre à

N° 188
Mars
2000

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme



Les cygnes avant coureurs du printemps. (Photo Alain PORTE)

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 13/01/00	p 2
Gros Plan :	
Le Trésor Public local	p 3
Rencontre avec Gaston Vergnaud	p 4
Centre Social & MJC Infos	p 5
Vie Associative	p 5 à 7
Etat Civil	p 8
Agenda	p 8

Equipe de rédaction :

L-P Carrier, B. Gervais
J-Y Le Turdu, J. Révéreault

Mise en page et impression :
Composervices Angoulême
RC 86 B 0280

LE MOT DU MAIRE

DECHETS MENAGERS

Un peu d'histoire comme avant-propos à la mise en place du tri sélectif des déchets ménagers sur notre commune.

Loi du 15/07/1975 : l'élimination des déchets est confiée aux communes et groupements de communes.

Directive Européenne de JUIN 1989 : normes d'incinération non polluante à compter de 1996.

Décret du 01/04/1992 : Obligation par tout producteur de contribuer à l'élimination de ses déchets d'emballages, création de sociétés agréées - ECO EMBALLAGES et ADELPHÉ

Loi du 13/07/1992 : suppression des décharges brutes, droit à l'information du public, incitation au recyclage des emballages, instauration de plans départementaux d'élimination des déchets privilégiant le principe de proximité et la valorisation optimale.

Directive Européenne de DECEMBRE 1994 : valorisation de 50 % à 65 % des déchets d'emballages dans les cinq ans qui suivent.

Circulaire VOYNET 1998 : priorité recyclage et compostage. La valorisation "matière" doit représenter 50 % des déchets collectés. Ce fait peut entraîner la révision des plans départementaux non conformes à ces objectifs.

Loi de finance 1999 : baisse du taux de TVA à 5,5 % pour favoriser l'instauration des collectes sélectives et la création d'emplois liés à cette activité.

Pour respecter ces divers textes, La CHARENTE s'organise et le plan départemental est approuvé en JUILLET 1995. Par contre, son objectif de valorisation n'est que de 28 %. Il est donc aujourd'hui en cours de révision pour atteindre au minimum les 50 % exigés.

En 1997, est créé le SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS (SVDM) avec pour compétences (entre autres), la collecte, le traitement et le tri des déchets.

.../...

La communauté de communes CHARENTE-BOEME-CHARRAUD, dont nous sommes membre, adhère à ce syndicat et vous pouvez aujourd'hui utiliser la déchetterie mise en place par ses soins. Une commission travaille depuis plusieurs mois sur le **TRI SELECTIF**.

Nous effectuons déjà le tri du verre par apport volontaire aux containers mis à notre disposition en plusieurs points de la commune. Ce mode de collecte est maintenu et va être étoffé.

Deuxième étape en **DECEMBRE 2000**.

Ce nouveau tri concerne les boîtes métalliques, les bouteilles et flacons plastiques, les briques alimentaires, les cartons d'emballage, les journaux et magazine.

Des sacs plastiques translucides seront distribués gratuitement et seront collectés au domicile de l'habitant, par le Syndicat, sur des fréquences qui restent à définir en fonction du nombre de collectes existant actuellement.

Ces déchets étant très volumineux, leur tri doit permettre de dégrossir les volumes précédents et il semblerait possible sur notre territoire de bénéficier de deux collectes par semaine, l'une pour les déchets ménagers non triés, l'autre pour les emballages en sacs.

Trois centres de tri vont être créés afin de limiter les distances kilométriques et de permettre les créations d'emplois nécessaires au fonctionnement en local.

Coût annuel par habitant de la collecte sélective : **103 Frs** (coût réel 173 Frs mais participation de la société ECO EMBALLAGES à hauteur de 70 Frs).

Une troisième étape prévue en 2002 concernera la collecte de la fraction fermentescible des déchets ménagers.

Une large campagne d'informations doit être lancée par le syndicat départemental à l'automne prochain, et vous recevrez alors à votre domicile la visite du distributeur de sacs qui vous donnera toutes les informations utiles sur ce nouveau fonctionnement.

Cécile FORGERON

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 11 février 2000

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE
Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par Monsieur GENAUD, architecte. Ce projet ne satisfaisant pas le Conseil Municipal, ni dans sa conception, ni par son coût, celui-ci décide de créer un groupe de travail chargé d'étudier l'aménagement de cette place. Ce groupe sera constitué par Mmes Forgeron, Vallat, Messieurs Tamagna, Barbe, Gervais, Brégeas, Révéreault, Boureau.

FOURRIERE-REFUGE

Le Conseil Municipal confirme son adhésion au SIVU qui sera créé pour gérer la fourrière. Par contre, il décide de surseoir à la désignation de deux délégués communaux au sein du SIVU en attendant de plus amples précisions qui seront demandées auprès du Conseil Général.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - Restes à réaliser

Madame le Maire énonce la liste des programmes d'investissement. Après examen, le Conseil Municipal établit la liste des programmes non terminés à conserver pour l'année 2000.

TEMPETE DU 27 DECEMBRE 99

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de reconnaissance de calamité agricole, suite à la tempête du 27 décembre 99, est en cours. Les dossiers remis par les propriétaires devront être examinés par la Commission Communale Agricole. Cette réunion est fixée au lundi 28 février 2000 à 20 h 30.

REFORME DES PERCEPTIONS (voir GROS PLAN)

Suite au projet de réforme concernant les perceptions, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer, comme le souhaite l'Association des Maires de la Charente, contre ce projet de réforme afin de conserver ce service de proximité.



Fuite d'eau rue de la Boème, il a fallu trancher.

(Photo Alain PORTE)

SUBVENTION SPECTACLE

Suite au contrôle de légalité exercé par la Préfecture sur la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1999 concernant le reversement de la subvention du Conseil Général à la MJC pour l'organisation du spectacle "Femmes", le Conseil Municipal abroge sa décision et il sera demandé à la MJC de formuler une demande de subvention afin de compenser le déficit constaté à l'occasion de ce spectacle.

AMENAGEMENT CUISINE CENTRALE

Suite aux conseils et recommandations des services d'hygiène en matière d'aménagement des vestiaires et de la salle de repas du personnel à la cuisine centrale, Monsieur Genaud, architecte, a établi un plan proposant les modifications à apporter. Madame le Maire présente le plan de Monsieur Genaud. Le Conseil Municipal demande à ce dernier d'explicitier son plan et de chiffrer le montant des travaux à effectuer avant de se prononcer.

INITIATIVES AN 2000

Le Conseil Municipal attend la réponse de la Trésorerie quant à la faisabilité d'ouverture d'un livret de Caisse d'Epargne doté d'une somme de 10 Euros.

La Commission "Cadre de Vie" se réunira le lundi 20 mars 2000 à 20 h 30 pour la préparation des festivités 2000.

LOGO COMMUNE

La recherche se poursuit. Le Conseil Municipal demande que les habitants soient à nouveau sollicités, par l'intermédiaire du bulletin municipal, pour proposer leurs idées en matière de logo pour la Commune.

GROS PLAN

LE TRESOR PUBLIC LOCAL

Les maires dans leur commune n'ont pas le carnet de chèque communal. Au nom de la séparation des pouvoirs entre le décideur (le maire) et l'exécutif (le trésorier public), c'est ce dernier qui a en charge le règlement des factures municipales. Il vérifie notamment que celles-ci correspondent bien aux budgets (de fonctionnement et d'investissement) votés par le conseil municipal. En cas de désaccord avec un maire, ce dernier peut réquisitionner le trésorier. Dès lors, c'est le maire qui est directement responsable du paiement ou de l'encaissement exécutés sous réquisition. Car le rôle du Trésorier est aussi de percevoir, au nom de la collectivité, les recettes prévues,

nécessaires aux équilibres budgétaires. Pour ces missions, le trésorier reçoit une indemnité de la commune. Mais il n'est pas seulement payeur, caissier et comptable.

Il conseille financièrement et juridiquement les élus. Ainsi le représentant du trésor public fait partie de la Commission communale d'appel d'offres, et veille à la bonne exécution des marchés publics. C'est l'ensemble de ces missions qui constitue le service public du Trésor. Au nom de la pérennité de ces missions, les élus du conseil municipal ont dit leur opposition à toute modification qui porterait atteinte à la qualité de ce service, et notamment à son accessibilité pour tous les habitants.



(Photo Alain Porte)

Château de Rousselière.

PARLONS-EN...

Alertez les bébés

Des voitures qui stationnent devant la crèche et la bibliothèque municipale gênent régulièrement le passage des piétons.

Ce stationnement gênant empêche également le passage des poussettes.

Ce stationnement irrégulier oblige les parents à utiliser la chaussée

pour effectuer cette portion de déplacement.

Nous rappelons donc que, si le stationnement est autorisé à cheval sur le trottoir, à cet endroit, il doit se faire en respectant les emplacements tracés au sol.

Ainsi pourront rouler sur le trottoir les voitures... pour enfant ! ■

INTERCOMMUNALITE

Charte Intercommunale de Développement

Le 3 mars a eu lieu la première réunion intercommunale consacrée à la Charte intercommunale de développement. Elle a été animée par des délégués de Mairie Conseil, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle faisait suite aux réunions communales organisées dans chacune de nos quatre communes.

Comme annoncé dans le bulletin intercommunal de ce début d'année, chacune de ces réunions communales a permis de dresser un diagnostic précis des atouts et des éléments remarquables de chaque commune, des risques potentiels, des évolutions au cours des dix dernières années. Ces séances de travail collectif ont été animées par des élus autres que ceux de la commune concernée. Elles ont permis également de faire état des projets en cours. Enfin elle furent l'occasion de lister les souhaits. Tous ces éléments (atouts, risques évolutions, projets, souhaits) ont été portés sur une carte. Chacune de ces cartes reprend ces données concernant le patrimoine bâti, le patrimoine naturel, les activités économiques et l'emploi, la vie sociale, les ressources humaines, les services à la population, les infrastructures et les grands équipements.

Rappelons que l'objectif final de cette Charte de développement est de classer les priorités de la communauté de communes pour les trois ans à venir. Ce projet ainsi organisé servira à la négociation d'un contrat de territoire avec le Conseil régional.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BLANZACAIS

Monsieur le maire de Claix nous prie de bien vouloir compléter l'information parue dans notre bulletin n°185 : " la commune de Claix est restée adhérente de la Communauté de communes du Blanzacais suite à un avis défavorable de plus du tiers des conseils municipaux des communes adhérentes."

Sireuil, la commune la plus à l'ouest dans la communauté de communes, panse ses plaies après la tempête. Gaston VERGNAUD, son maire depuis 1971 a, comme ses collègues, tout essayé pour répondre au plus vite et le mieux possible aux attentes parfois agressives de ses habitants.

Malgré le traumatisme récent dû à cette catastrophe, c'est pourtant la fermeture des Tanneries de Sireuil (au tout début des années 80), qui reste "la période la plus cruelle" aux yeux de Monsieur le maire. En deux ans à peine, celles qui avaient été les 3^{èmes} tanneries en France ferment leurs portes. Le bilan est lourd : 250 salariés sont licenciés. Beaucoup parmi eux quittent la commune, qui va perdre ainsi un peu plus d'une centaine d'habitants entre deux recensements.

La cité qui abritait les familles ouvrières est alors désertée, abandonnée aux ronces et aux courants d'air. "Il a fallu la raser complètement. Sur l'emplacement, la commune fait réaliser un lotissement : 44 logements sont construits et ce sont un peu plus de 100 nouveaux habitants qui arrivent, effaçant les départs précédents." Les bâtiments de l'usine sont repris par un marchand de bien qui ne réalisera pas ses projets immobiliers. Plusieurs entreprises prennent possession des locaux inoccupés : un transporteur périgourdin, un atelier de mécanique, un peintre tôlier, un entrepreneur de travaux publics, un loueur de bateaux, s'installent. Cette dernière activité, fruit de la reconversion d'un ancien boulanger de Nersac, M. Morisset, change le paysage estival sur la Charente. Car les touristes étrangers sont friands de location de bateaux pour croisière sur la Charente. Ils sont également nombreux, allemands, anglais, belges, hollandais, à venir séjourner l'été, sur le terrain de camping 3 étoiles placé à l'entrée du village. C'est la fierté de Gaston VERGNAUD d'accueillir, chaque été, ces campeurs devenus des habitués et pour certains des amis. Le plaisir est d'ailleurs partagé autour d'un apéro offert par la municipalité. Curieuse

évolution pour cet emplacement situé à côté du pont sur la Charente nouvellement refait par le Conseil Général. "Il y a plus de 10 ans, une carrière se trouvait là. Elle fut remblayée par les soins de la municipalité afin d'y réaliser un camping. Ce projet paraissait ambitieux au motif que cela n'apporterait pas d'activité. Aujourd'hui, le camping qui possède sa piscine, ses tennis et 50 emplacements qui lui valent trois étoiles, tourne à plein pendant l'été".



Sireuil possède également des entreprises de renom qui se sont développées à partir de la richesse locale : la pierre de Sireuil. C'est une pierre tendre, plutôt réservée à la décoration, balcons, cheminées, dont une entreprise sireuilaise s'est fait une notoriété, à l'instar du staffeur (mouleur sur plâtre) local, M. BOYER. Celui-ci qui exporte ses créations jusqu'à New York, vient également de recréer la coupole de la gare des bénédictins de Limoges détruite lors d'un incendie. La fermeture des tanneries fut également un traumatisme financier

pour la commune qui perdit là plus du quart de ses revenus.

Aujourd'hui retraité de la COFPA, Monsieur le maire constate les difficultés financières croissantes des communes. "Il est aujourd'hui de plus en plus difficile de réunir les subventions extérieures pour financer les investissements nécessaires à la vie collective locale." Heureusement l'inventaire des équipements municipaux réalisés sous la houlette de Gaston VERGNAUD, dans une époque plus favorable est conséquent : salle omnisports, salle communale (dans les locaux des tanneries), rénovation de l'école maternelle Camille Saint-Saëns, sanitaires de l'école primaire Jean Zay, de la mairie, tribunes du stade, vestiaires, ateliers municipaux, tennis et club house... "De quoi satisfaire les nouveaux habitants de plus en plus nombreux." En effet Sireuil bénéficie d'une image de tranquillité qu'elle doit en partie au cours paisible de la Charente, à peine entravé par une écluse.. Et comme la commune ne sera pas traversée par la nouvelle ligne TGV, Gaston VERGNAUD estime que la vingtaine de maisons en chantier seront bientôt suivies de nouvelles constructions.

Avec l'espoir que, parmi ces nouveaux habitants, des joueurs de football viendront maintenir la réputation du club de Sireuil. Supporter de son équipe, Monsieur le maire est en effet un fervent amateur du ballon rond... au point que ses amis maires de la communauté de communes déplacent certaines réunions pour lui permettre de suivre les retransmissions télévisées des grands clubs européens. Car à Sireuil, si on sait exporter la qualité, on sait aussi la reconnaître chez les autres.

CARNAVAL INTERCOMMUNAL

"Cent ans d'histoires, de musiques et de danses"



**Samedi
18 Mars
2000**

*Carnaval, moment de fête, mais aussi et surtout de déguisements.
Une idée... des idées pour choisir, faire choisir autour de soi, un déguisement de 1900 à nos jours.*

De la belle époque aux rappeurs en passant par les rockers, les hippies, les danseurs gominés, les zazous ou les années 60, sans oublier les modes mini ou maxi... Tous les groupes ou bandes sont acceptés, avec si possible une pose à inventer pour photographe...

Autre idée : l'histoire ou les petites histoires, traitées avec humour...

Voilà de quoi démarrer une idée simple pour jouer le jeu et venir faire la fête !!!

L'Association Carnaval
Le Centre Social Intercommunal



Place du Bourdageaux et de la Mairie

Spectacles et animations de rues

"Banda de Chabanaïs" et La Compagnie "Manivelle et petits trous"

**VŒUIL
14h30**

Place du champ de Foire

- Défilé : Halte au Foyer Résidence
- Défilé dans la rue de la Boème - Bataille de confettis
- Jugement et Crémation de monsieur Carnaval (donc du XXe siècle)
- Pot pour les enfants

**MOUTHIERS
RV à 17h**

Buffet en musique à la salle polyvalente

- 21h 00 : "Cent ans de musique à danser"

**MOUTHIERS
20h**

PARTENAIRES :

Association Carnaval - Centre Social Intercommunal - Parents d'élèves de Mouthiers, Roullet-St-Estèphe et Vœuil et Giget
Comité des fêtes et jumelage Vœuil et Giget - Avec la participation de la Communauté de communes et de la commune de Mouthiers

F.N.A.C.A.

Le Comité FNACA de Mouthiers organise une cérémonie souvenir de la fin de la guerre d'Algérie (19 mars 1962). Le départ est prévu de la Mairie à 11 heures. Après un dépôt de gerbe et une remise de décorations, un repas terminera cette manifestation.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M. ALANORE Claude, M. RIVET Yvon, M. VAN DEN BUSSCHE Jean.

**Dimanche
19 mars**

LE POINT SUR LA SECTION «TENNIS» DU S.C.M.

Le SCM Tennis c'est aujourd'hui 44 inscrits pour la saison 2000, un nombre en légère augmentation comparé à l'an dernier à pareille époque.

Le cœur de la section est constitué par l'école de tennis : une trentaine de membres. Elle est animée par Jean, fidèle éducateur du club. Six groupes sont formés et pratiquent à raison d'une heure ou une heure et demie par semaine.

- 3 groupes de jeunes de 8 à 15 ans
- 1 groupe "junior-sénior" de femmes
- 1 groupe d'adultes femmes
- 1 groupe d'hommes, nouvellement constitué.

Le bon fonctionnement de l'école est rendu possible cette année par l'utilisation des installations du Comité Départemental de Tennis, c'est à dire la salle du C.E.D. Petit Fresquet à Angoulême. La tempête ne l'ayant pas épargnée, les cours se sont déplacés près du plan d'eau de St Yrieix. Chacun se plie à ces contraintes, pour pratiquer son sport favori avec ses camarades ou ses amis, dans le but de s'amuser, de s'initier ou de se perfectionner.

Ainsi le club "s'expatrie" pendant près de six mois par an.

Parmi les autres inscrits, on retrouve les "fidèles" qui prennent la raquette régulièrement dans l'année. Leur nombre grandira aux beaux jours, les courts étant de nouveau praticables et la saison des tournois "open" revenue. La compétition en individuel est possible pour chaque licencié FFT : adulte ou jeune. Mais pour rassembler

et développer un esprit de club, rien de tel que la compétition par équipe !

Cette saison encore, nos jeunes sont engagés dans le challenge Crédit Agricole (championnat de printemps). Trois équipes participeront.

En 99, les adultes ont eu beaucoup de difficultés à constituer des équipes pour participer aux divers championnats : si les femmes sont de nouveau prêtes à défendre les couleurs de Mouthiers en Coupe de Printemps, c'est au tour des hommes d'être sur "la touche". Le départ de jeunes poursuivant leurs études ou entrant dans la vie active, le peu de disponibilité des uns ou des autres, la pratique du "tennis loisir" en sont les raisons.

La relève se fait attendre ! L'appel est lancé : le club manque de joueurs pour renouer avec ce type de compétition.

L'évolution au sein des clubs est naturelle : départ des uns, arrivée des autres. Il devrait en être ainsi à tous les niveaux, adhérents et... encadrement. La relève est là aussi nécessaire et souhaitée pour donner un nouvel élan.

Au terme de ce "bilan", nous voulons remercier Jean Clément, pour "l'ambiance" de ses cours, appréciée de tous, et les parents, qui s'organisent pour accompagner les enfants au gré des besoins. Nous reconnaissons la diversité des pratiquants du tennis sur Mouthiers, et gardons les portes grandes ouvertes pour accueillir tous ceux qui souhaiteront rejoindre le club.



Correspondants :
M. et Mme Etienne
LHERMITE
8, Lot. «Les Justices»
16440 Mouthiers
Tél. 05 45 67 80 05

LES ECHOS DU S.C.M. FOOTBALL

Coupe de la Charente :

Notre Club a passé 6 buts à Genté et accède aux quarts de finale. Bravo ! aux joueurs de Laurent Damien.

Championnats

- Equipe A 1^{ère} division : 1er sur 12
- Equipe B prom.1^{ère} : 9^{ème} sur 12
- Equipe C 3^{ème} division : 2^{ème} sur 12
- Sport Loisir : dispute des matchs amicaux le vendredi
- 15 ans 2^{ème} phase : 4^{ème} sur 5 (1 match en retard)
- 13 ans championnat excellence : 1^{er} sur 6
- Benjamins à 7 : 1^{er} sur 5
- Poussins : tournois le samedi
- Débutants : plateaux le samedi

Félicitations :

Aux 13 ans pour leur parcours, aux deux jeunes conviés au Centre des Girondins de Bordeaux, aux équipes A et C pour leur parcours en championnat.

Actions :

Calendrier - tombola - loto - Dîner dansant. Pour assurer la Trésorerie.

Ecole de foot :

Le Club a recruté Fred Clément joueur de l'équipe Tère de l'ASAC pour encadrer les jeunes le mercredi et le vendredi. Mais il faudrait bien plus de personnes disponibles pour encadrer tous nos jeunes. Une réunion de la commission cadre de vie aura lieu avec les associations sportives de la Commune.

Le thème "Comment voit-on l'avenir pour le sport à Mouthiers ?".

La tempête :

Beaucoup de dégâts sur les abris de touche, panneaux de pub, éclairage.

Buvette et wc extérieurs :

Le Club compte sur le Conseil Municipal pour arrêter la date des travaux.

Subvention :

Le Club remercie le Conseil Municipal pour son aide.

La tribune :

Un coup de fraîcheur lui ferait du bien. Des brosses vont être achetées par le Club, pour que les joueurs nettoient leurs chaussures à l'extérieur.



Gardons le stade propre :
Cela concerne tout le monde. Footballeurs, skaters, promeneurs. Merci à tous d'y penser.

Le Club remercie toutes les personnes qui nous ont aidés lors de nos manifestations.

Bravo aux bénévoles qui font vivre le Club.

A bientôt.

SOCIETE DE CHASSE

Le repas de la chasse aura lieu à la salle polyvalente de Mouthiers à 12 heures.

Tarif (vins compris) :

Adultes : 110 Francs
Enfants de 7 à 12 ans : 30 Francs

- A partir de 20 heures : soupe à l'oignon

Inscriptions :

M. GERMON 05 45 67 98 57
M. BOISSARD 05 45 67 82 63
M. BENNACEUR 05 45 67 84 46

<p>~ Menu ~</p> <p>Apéritif Potage Riz à la niçoise Civet Gigot de chevreuil Haricots verts - Pommes sautées Salade - Fromage Tartes Café - Cognac</p>
--

**Dimanche
12 Mars**

M.J.C. JULES BERRY

Exposition de Peinture De Mockye



**Du
19 mars
au 2 avril**

CINÉMA MJC



Sixième sens de Night Shyamalan

avec Bruce Willis, Haley Joel Osment
Toni Collette, Olivia Williams

à 20 H 30

Dans ce Thriller psychologique, Cole Sear, un garçon âgé de huit ans, est hanté par un terrible secret : son imaginaire est visité par des esprits menaçants. Trop jeune pour comprendre le pourquoi de ces apparitions et traumatisé par ces pouvoirs paranormaux, Cole s'enferme dans une peur malade et ne veut révéler à personne la cause de ses problèmes, à l'exception d'un psychologue pour enfants, le Dr Malcom Crowe...

**Jeudi
16 mars**

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	ORGANISATEUR	RENDEZ-VOUS	LIEU DE LA RANDO	DÉPART	HEURE	KM
05/03/2000	Jean Lathière	8 h 45 salle des fêtes	MOUTHIERS	Salle des fêtes	9 h	12

Randonnée à l'occasion de la 11^{ème} Boucle de la Boëme - Goûter en route et à l'arrivée. Participation : 10 F (membres de S de B), 20 F (autres)



**Renseignements
05 45 67 92 53**

DONNEURS DE SANG

L'Amicale des donneurs de sang du canton de Blanzac tiendra son **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** à la salle municipale de Plassac à 19h30.

**Vendredi
10 mars**

LA COLLECTE DE SANG DE MOUTHIERS aura lieu à la salle municipale à partir de 8h30.

Venez nombreux pour cette première collecte de l'an 2000 !

**Samedi
11 mars**

ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES FORETS DU SUD CHARENTE

SCIAGE A FAÇON DANS LA COMMUNE

Les personnes intéressées par du sciage à façon sont priées de se faire connaître auprès de la mairie avant le 10 mars 2000.

Sous réserve d'une offre suffisante, la scie mobile doit arriver dans notre secteur à partir du mois d'avril prochain et passera dans les communes qui en auront fait la demande. Chaque personne devra apporter ses billes en un lieu déterminé par la Commune et devra aider le scieur sur place.

**Vendredi
10 mars**

La permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
aura lieu à la Mairie de Mouthiers
de 13h15 à 14h30

**A partir du
Mercredi
22 mars**

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 18 janvier 2000 : Lucie BREGEAS
«Gersac»
- Le 5 février 2000 : Louise BRIGAND
«Grandchamp»
- Le 6 février 2000 : Florian NICOLEAU
«Le Rosier»

OBJETS TROUVÉS

- Un étui à lunettes à la salle des fêtes après le repas des aînés de janvier est à réclamer à la mairie.
- Une paire de chaussons de bébé est à réclamer à la mairie

Sur votre agenda...

• MARS 2000

- 4 : Concours de belote Comité des fêtes
- 5 : Boucles de la Boème
(VTT + Randonnée pédestre)
- 11 : Don du sang
- 12 : Repas des chasseurs
- 18 : Carnaval
- 19 : Repas de la FNACA
- 19 : Randonnée Pédestre
- 25 : Spectacle ADMR
- 31 : 1^{er} anniversaire Cercle des Aînés

• AVRIL 2000

- 2 : Randonnée Pédestre
- 9 : Salon du Violon d'Ingres
et de l'Artisanat

~ MÉDECINS DE GARDE ~

MARS

5	Dr BRANGER	La Couronne	05 45 67 19 39
12	Dr VALLAT	La Couronne	05 45 67 44 40
19	Dr COMTE	Mouthiers	05 45 67 82 37
26	Dr SACRISTE	La Couronne	05 45 67 12 48

AVRIL

2	Dr ALLIAT	Fléac	05 45 91 08 19
9	Dr FONTANAUD	La Couronne	05 45 67 25 17
16	Dr GAUTHIER	La Couronne	05 45 67 25 17
23	Dr BOUCHERE	Roullet	05 45 66 32 11

CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups



55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

M^{me} Anne-Marie MARTIGNAC © 05 45 67 84 88



Apprentissage du petit déjeuner : il y en aura jamais ras l'bol.



Soirée ATTAC : il y avait du monde pour réagir à la mondialisation.



Sentiers de Boème : ça marche bien !

(Photos Alain PORTE)

Le prochain
bulletin

Il paraîtra début avril. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 20 mars.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.